

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 27 juillet 2020

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

Objet : R-4008-2017 Énergir - Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et à la vente de gaz naturel renouvelable / COMMENTAIRES DU ROÉÉ SUR LES OPTIONS CONSIDÉRÉES PAR LA RÉGIE DANS SA LETTRE A-0137 AFIN DE DÉTERMINER LE CALENDRIER PROCÉDURAL
N/D : 1001-106

Chère consœur,

En réponse à la lettre de la Régie datée du 21 juillet 2020 ([A-0137](#)) dans le dossier en rubrique, le Regroupement des organismes environnementaux en Énergie (ROÉÉ) fournit ses commentaires en vue de la détermination du calendrier procédural par la Régie.

Par cette lettre, la Régie explique qu'elle souhaite « recueillir les commentaires des participants au présent dossier en vue de déterminer le calendrier procédural permettant le traitement de la Demande d'Énergir en temps opportun »¹. Pour ce faire, elle énumère les deux options considérées.

À la lecture de ces options, le ROÉÉ soumet à la Régie qu'il favoriserait l'option 1, soit de « [p]rolonger le tarif provisoire du GNR 2019-2020 jusqu'au 31 octobre 2020, afin de permettre la tenue d'une audience publique les 30 septembre et 1^{er} octobre 2020. Dans ce cas, à la suite de la décision sur le tarif provisoire pour l'année tarifaire 2020-2021, ce dernier pourrait s'appliquer rétroactivement au 1^{er} octobre 2020 »².

En effet, le ROÉÉ remarque un conflit d'horaire entre les dates d'audience du 16 et 17 septembre 2020 proposées selon l'option 2 de la lettre de la Régie et l'audience dans le dossier R-4110-2019, dans lequel le ROÉÉ est également intervenant. Cette dernière

¹ [A-0137](#), p. 2.

² *Ibid.*

audience a été planifiée par la Régie, selon ses dernières modifications de l'échéancier, du 15 au 25 septembre 2020³.

Dans ces circonstances, il semble essentiel pour le ROEE d'assurer une participation active et une représentation adéquate de ses membres dans les deux dossiers sans conflit d'horaire. Le ROEE recommande donc à la Régie de privilégier la tenue d'une audience les 30 septembre et 1^{er} octobre 2020.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Gabrielle Champigny

Gabrielle Champigny, avocate

GC/bz
cc: (courriel seulement)
Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir
Me Philip Thibodeau, Énergir
Dossiers réglementaires, Énergir
Me Franklin Gertler, ROEE
Jean-Pierre Finet, analyste
Bertrand Schepper, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROEE

³ [D-2020-084](#), par. 27.